



Communiqué de presse

Date : 10 janvier 2023

Renforcer la reconnaissance des proches aidants au niveau fédéral

Toute personne ou presque est amenée, à un moment de sa vie, à s'occuper d'un proche pendant un certain temps. Dans deux cas sur trois, les proches aidants sont en âge d'exercer une activité professionnelle. Et un quart d'entre eux en viennent à réduire leur taux d'occupation pour cette raison. Or, à quelques exceptions près, les proches aidants ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale ou financière. Des mesures simples au niveau fédéral permettraient pourtant de renforcer cette reconnaissance et d'améliorer la situation de toutes les personnes concernées.

Le *policy brief* n° 5, rédigé par Valérie Borioli Sandoz, membre de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF, présente les défis auxquels la Suisse est confrontée et propose des améliorations.

L'aide apportée, le plus souvent gratuitement, à des personnes avec lesquelles il existe un lien émotionnel fort, qu'elles appartiennent au cercle familial ou amical, peut avoir des conséquences importantes sur la santé, la carrière, les revenus et la prévoyance vieillesse des proches aidants. Les mesures visant à soulager les proches aidants et à reconnaître les prestations de *care* qu'ils fournissent sont avant tout des offres de décharge (relève pendant les vacances, aide rapide dans les situations de crise, conseils spécialisés et échanges, services de transport, etc.), mais aussi des aides en cas de reprise d'une activité professionnelle, qui tiennent compte des compétences acquises pendant l'engagement auprès d'un proche, et un octroi plus généreux des bonifications pour tâches d'assistance dans l'AVS. En outre, uniformiser la définition et la reconnaissance des proches aidants, par exemple en introduisant une carte d'urgence spécifique comme l'ont fait les cantons de Genève et de Vaud, faciliterait leur collaboration avec les institutions sanitaires et sociales et avec les administrations communales.



Questions de société et politique familiale

La COFF est une commission extraparlamentaire consultative qui s'engage pour des conditions-cadres favorables aux familles. En tant que commission spécialisée, elle veille à fournir aux autorités politiques et administratives des connaissances spécifiques sur la politique familiale.

La COFF publie régulièrement des [policy briefs](#) sur des sujets d'actualité importants pour la vie des familles.

Contact/Renseignements :

Nadine Hoch, responsable du secrétariat de la COFF

Courrier électronique : nadine.hoch@bsv.admin.ch

Natel : 079 129 24 73